4e ANNEE (2e Série) — N° 312.

VENDREDI 21 FEVRIER 1919.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
142, Rue Montmartre
PARIS (2e Arrt)
TÉLÉPHONE : Central 07-47
ADR.-TÉLÉGRAPHIQUE : Nalpopul-Paris

DIRECTEUR POLITIQUE
JEAN LONGUET
DIRECTEUR LITTÉRAIRE :
HENRI BARBUSSE
RÉDACTEUR EN CHEF :
PAUL FAURE

Le Populaire de Paris.

Journal Socialiste du Soir

L'Union des travailleurs fera la paix du monde.
ANATOLE FRANCE

10 CENTIMES LE NUMÉRO

ABONNEMENTS :	3 mois	6 mois	1 an
PARIS (Seine et S.-et-O.)	6 fr.	11 fr.	20 fr.
DÉPARTEMENTS	8 fr.	14 fr.	26 fr.
ÉTRANGER	10 fr.	18 fr.	35 fr.

ABONNEMENTS AU NUMÉRO SPÉCIAL DU SAMEDI :	6 mois	1 an
PARIS ET PROVINCE	4 fr.	6 fr.
ÉTRANGER	6 fr.	8 fr

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

Publicité aux Bureaux du Journal

« La BLESSURE INTÈRESSE LE POUMON L'ETAT GENERAL RESTE SATISFAISANT »

Il faut payer

Voici bientôt trois mois que Pressemane a déposé, au nom du groupe socialiste, sa proposition d'indemnité aux démobilisés.

Cette indemnité ne comporte pas un grand luxe de détails, les modalités selon lesquelles elle doit être établie ne sauraient être nombreuses ni compliquées. Une seule question peut soulever des contestations entre gens obéissant à des mobiles déffèrents : celle du taux de l'indemnité à servir, du montant de la dépense qu'elle représentera.

C'est, bien entendu, cette seule question qui a empêché jusqu'à maintenant que la Chambre soit appelée à en discuter. Cependant, on annonce pour mardi une réunion des différentes commissions qui se sont occupées du problème et l'on affirme qu'en tout état de cause, jeudi, la Chambre pourra se prononcer.

Je le regrette pour les braves gens qui commencent, un peu tard, à s'effarer de notre situation financière, mais les scrupules qu'ils viennent de montrer et de traduire, même dans des résolutions de commission, sont hors de saison. Il ne leur aura servi de rien, mais là de rien du tout, d'avoir fait surgir toutes sortes d'empêchements pour retarder le vote d'une mesure de justice, dont la justice voulait aussi qu'elle fût rapide.

J'ignore ce que les commissions décideront mardi, mais je ne crois pas m'avancer beaucoup en disant que jeudi la Chambre refusera, si on le lui propose, de faire un choix entre les mobilisés et d'ajouter aux injustices des allocations, celle de voir l'indemnité de démobilisation donnée aux uns et pas aux autres, en vertu d'un criterium impossible à fixer de façon équitable. Mais surtout il faut que nos récents partisans des économies perdent l'espoir de voir la Chambre se décider pour une indemnité sensiblement inférieure à celle que Pressemane a proposée.

Le contraire serait vraiment trop fort ! Les démobilisés qui rentrent chez eux, après avoir pendant quatre ans et plus, tout sacrifié, salaires, situations ou clientèle, ont pu voir le Parlement consentir à indemniser des millionnaires dont la guerre a détruit des fermes ou un château. On ne recherchera pas si malgré la perte qu'ils ont subie, il ne leur reste pas de quoi vivre encore largement. Le Sénat demande même que l'indemnité qui leur sera donnée puisse être dépensée à Nice ou à Paris et non à la reconstitution du pays dévasté. Et ce Parlement lésinerait maintenant sur le millier de francs que l'on propose pour le démobilisé, afin qu'il puisse se retourner et s'acheter des choses indispensables ?

J'entends bien que l'on dit que dans le premier cas c'est l'Allemagne qui paiera et dans l'autre le contribuable français. Même si cela était incontestable et complètement vrai, il paraît difficile d'admettre que sur les milliards que l'on demandera à l'Allemagne tout sera pour la réparation des choses et rien pour atténuer la misère de ceux qui donnèrent mieux que des moëllons et des briques en sacrifiant quatre ans de leur existence.

Qu'on ne demande à l'Allemagne, conformément au programme Wilson, que la réparation des dommages constatés, c'est parfait et tout en étant plus juste cela serait plus avantageux pour la France, que de participer au marc le franc à la répartition de la somme globale, que tous les belligérants pourraient essayer d'obtenir en compensation de leurs dépenses de guerre.

Mais la France ayant encaissé sa part, quelle qu'elle soit, elle restera, j'imagine, libre d'en disposer. Ensuite, c'est toujours le contribuable français qui devra payer ce qui manquera. Par conséquent, si l'on demande à celui-ci, directement ou indirectement, d'indemniser des millionnaires, on ne comprendrait pas qu'il ne puisse soulager, et si faiblement les démobilisés.

Cela coûtera cher, la situation financière est très grave. Dame, on vous l'avait laissé prévoir, ce n'est pas nous qui avions promis la guerre qui paie, la guerre qui rapporte, les fruits d'or de la victoire.

Seulement après les élections, n'est-il pas vrai ? vous exposerez la situation au pays. Mais tout de suite vous allez payer l'indemnité au démobilisé, il a déjà trop attendu et vous n'y avez rien gagné, croyez-moi.

SIXTE-QUENIN,
Député des Bouches-du-Rhône.

Après l'attentat

Il n'est pas un seul des militants, ayant conservé ineffaçable dans l'esprit, la vision de l'atroce soirée du 31 juillet 1914, qui n'ait accueilli avec un sentiment d'indignation la nouvelle de l'attentat dont M. Clemenceau a été hier matin victime. Seules des difficultés matérielles insurmontables m'ont empêché de dire immédiatement ici notre sentiment.

Le meurtre politique, partout arme à double tranchant, est dans tous les cas inadmissible dans un pays jouissant de libertés constitutionnelles. Il nous est apparu encore plus déplorable depuis qu'à la veille de la catastrophe mondiale, il a privé la France et l'humanité du génie incomparable qu'était Jean Jaurès.

Il est à peine besoin de dire que l'attentat individuel ne procède pas de la philosophie socialiste. Celle-ci fait appel à l'action consciente des masses organisées, et à cette action seule ; elle ne met pas en cause la responsabilité des individus, dans un régime dominé par les conditions de la production et de l'échange.

Alors que la presse de nos adversaires de classe fourmille d'excitations meurtrières contre nos militants, on peut feuilleter la collection de notre journal depuis son apparition, on n'y trouvera pas une ligne, par un mot pouvant inciter à des attentats. Pas plus qu'on en entendra dans la bouche d'aucun de nos orateurs.

Le malheureux jeune militant libertaire qui a cru — bien à tort — servir la cause du prolétariat par son acte, ne s'est d'ailleurs pas réclamé du socialisme.

Cela n'empêche naturellement pas notre presse de basse réaction de s'efforcer d'exploiter contre nous l'attentat, dont M. Clemenceau a été victime. Cachin a déjà relevé avec force l'abominable insinuation dont M. Berthoulat s'est rendu coupable dans sa triste feuille.

Ce misérable ne peut ignorer les liens de famille qui rattachent le signataire de ces lignes au Président du Conseil. Quelles que soient les divergences politiques profondes qui me séparent de Georges Clemenceau, quelles que soient les critiques véhémentes que j'adresse à sa politique intérieure et extérieure — elle fut, d'ailleurs, celle de tous les dirigeants de notre pays depuis la guerre — je n'ai jamais oublié qu'il fut, pendant plus d'un demi-siècle, l'ami fidèle de mon cher père — qui demeura à peu près seul à ses côtés à l'heure où il était vilipendé et abandonné de tous. Je l'ai connu depuis ma plus tendre enfance comme un ami des miens — il fut même le président de notre conseil de famille — et aux jours de l'Affaire Dreyfus, je fus heureux de collaborer à ses côtés à l'Aurore.

De quelle boue faut-il qu'un Berthoulat ait l'âme pétrie, pour oser écrire dans de semblables conditions, que le jeune Cottin a agi « imprégné de mes enseignements » ?

Jean LONGUET.

C'est un faux !

Nous n'avons pu, hier, entretenir nos lecteurs de la réponse que nous a faite, dans son « Bulletin pour les intimes », le citoyen Compère-Morel, au sujet du manifeste attribué à quarante-trois députés du Parti.

Compère-Morel prétend que les Quarante-trois se sont réunis, ont nommé une commission qui a rédigé le manifeste.

Nous avons le regret de dire que l'affirmation de Compère-Morel n'est pas conforme à la vérité.

Sans doute, Compère-Morel a pris, pour la rédaction de ce manifeste, les conseils de certains de ses amis parlementaires. Mais il est faux que quarante-trois députés socialistes l'aient approuvé.

Avant la publication de ce manifeste, nous avions déjà eu le plaisir d'apprendre que le citoyen Groussier s'était, devant la 10e section, dégagé de toute solidarité avec Compère-Morel et son journal. Nous savons aujourd'hui que de nombreux députés socialistes, parmi ceux qui eurent la faiblesse de signer le premier manifeste des Quarante, déclarent qu'ils n'ont pas vu à l'avance celui qui vient d'être publié. On cite parmi les protestataires, qui seraient au nombre de vingt au moins, les noms de Lauche, de Levasseur. On prétend même qu'ils ont l'intention de publier une contre-déclaration.

Il faut donc que Compère-Morel agisse avec franchise. Qu'il donne les noms. On verra bien !

P.-S. — Nous négligeons les plaisanteries de Compère-Morel, vexé de notre mot sur son bulletin confidentiel. Compère-Morel insinue que les affaires du *Populaire* ne nous permettent pas de verser de gros dividendes à nos actionnaires. C'est vrai. Mais, Compère-Morel, il n'est pas extraordinaire de faire un journal passable avec très peu d'argent ; ce qui est rare, c'est de dépenser dans son journal des sommes énormes sans parvenir à conquérir quelques dizaines de lecteurs. Pour un tel tour de force, Compère-Morel, à vous le pompon !

LE BULLETIN DE SANTÉ

Une hémoptysie légère, survenue hier à 13 heures, a démontré la pénétration du projectile dans le poumon.

L'examen radioscopique et l'examen radiographique ont précisé le siège paramédiastinal de la balle. L'état général et local reste satisfaisant.

Température : 36°9. — Pouls : 72.

Alimentation normale.

Signé : GOSSET, TUFFIER, LAUBRY, COMBES.

QUELLE JURIDICTION ?

Alors que nous sommes encore sous le régime militaire, un attentat dirigé contre le ministre de la Guerre doit-il amener le coupable devant la Cour d'Assises ou devant le Conseil de guerre ? Telle est la question posée à un éminent juriste :

— Il n'y a pas de règle absolue en cette matière, me répond-il. L'instruction peut fort bien être commencée par un juge d'instruction et se terminer dans le cabinet d'un officier rapporteur. La Justice militaire a le droit, en ce moment, d'exiger le dessaisissement à son profit d'une affaire quelconque. Cottin peut donc passer indifféremment en Cour d'assises ou au Conseil de guerre. (*Paris-Midi.*)

RUE FRANKLIN

Devant la maison et aux abords, on remarque une dizaine d'autos de maître ou de taxis-autos, des journalistes, quelques photographes qui attendent le moment de saisir au passage quelque visiteur de marque pour leur instantané.

En somme, c'est le calme, le calme absolu dans la rue Franklin et dans le voisinage.

Les visites officielles continuent à affluer.

LE COUP DU COMPLOT

M. Clemenceau, debout, réfrénait un peu le zèle policier de M. Mandel. Celui-ci, maintenant, a les coudées franches. Le déplorable attentat d'hier va lui permettre, espère-t-il, de monter une grande affaire de police.

Dès hier, les limiers de la Préfecture étaient en chasse. Au petit bonheur, on va perquisitionner, et si possible arrêter. Même pour rien, comme cet artiste peintre « coffré » hier parce qu'il s'opposait au lynchage de l'assassin déjà appréhendé par les agents. Les meilleurs renseignements ont été recueillis sur le compte de ce passant, mais son arrestation n'en est pas moins maintenue.

Et voici qu'on veut revenir à la légende du complot bolcheviste. Hier, à la première heure, les policiers avaient fait courir le bruit que l'assassin était un « Russe aux longs cheveux ». Aujourd'hui, on ose parler d'un complot russe contre M. Clemenceau. Il aurait été ourdi à Lausanne. On affirme, d'autre part, que Cottin était en rapport avec des bolcheviks.

L'affaire est en bonne voie, mais la vérité, qui est que l'attentat a été l'acte individuel d'un anarchiste français, l'emportera sur le mensonge.

QUE VA FAIRE LA CONFÉRENCE

La Conférence se réunira demain, sous la présidence de M. Lansing.

Le Comité des Dix va-t-il continuer à siéger sous la direction du premier vice-président, qui, en l'absence de M. Lloyd George, est M. Lansing, ou sous celle de M. Pichon ?

Ce matin, M. Dutasta, secrétaire général de la Conférence, s'est rendu auprès des chefs des délégations alliées siégeant au Comité des Dix pour s'entretenir avec eux de la question de savoir s'il convient de continuer ou d'interrompre les travaux de ce Comité.

M. Lansing a émis l'espoir que l'état de santé de M. Clemenceau serait tel que, s'il fallait délibérer sans lui, on pourrait en tout cas prendre son avis pour toutes les questions importantes.

Cet après-midi, à 15 h. 30, aura lieu, au Quai-d'Orsay, la réunion de la Commission chargée d'examiner la question polonaise.

A 18 heures, au ministère des finances, se tiendra la Commission des finances.

Le retrait des troupes de Russie

COMMENT ON TROMPE LE PUBLIC

L'Agence Havas a communiqué aux journaux une dépêche ainsi conçue :

Washington, 17 février. — Le président Wilson informe le ministre de la Guerre que le Conseil supérieur de la guerre interallié prend des mesures pour améliorer la position militaire des Alliés dans le nord de la Russie.

Or, il ne manque à cette nouvelle... que la moitié du texte ! Voici la seconde partie, que publie l'agence Reuter :

.....dans le nord de la Russie, et qu'une force supplémentaire de 2.400 Anglais et 500 Américains sera envoyée, pour faciliter le retrait des présentes troupes.

Ainsi, il ne s'agirait pas de renforcer l'expédition, mais d'y mettre fin, au contraire !

L'Œuvre de ce matin s'est alarmée à tort.

Les tracasseries policières

Une réunion du groupe des Amis du *Populaire* du 13e, devait se tenir hier soir, à la Maison des Syndiqués du boulevard de l'Hôpital. Notre ami Raoul Verfeuil devait faire le compte rendu de la Conférence de Berne. La réunion était strictement privée. Elle l'était tellement que les organisateurs ne l'avaient même pas annoncée dans les journaux : ils s'étaient contentés d'envoyer des convocations individuelles. Cela n'a pas suffi aux fonctionnaires de la tour Pointue, qui veillent avec un soin jaloux sur le moral des habitants du 13e. Dès huit heures le commissaire de police, flanqué de nombreux argousins en uniforme et en bourgeois, était posté à l'entrée de la Maison des Syndiqués et prenait le nom et l'adresse des camarades dont il exigeait la feuille de convocation. La réunion, dans ces conditions, a été ajournée.

Est-ce que ce régime d'arbitraire et de tracasseries, qui semble plus particulièrement s'appliquer au 13e arrondissement, va durer ?

Nous posons la question au préfet de police et nous la posons aussi aux citoyens Navarre, député, et Deslandres, conseiller général.

« CLARTÉ » JUGÉ PAR PAUL SOUDAY

Notre distingué confrère, Paul Souday, a consacré, hier, les six colonnes de son rez-de-chaussée du *Temps*, à *Clarté*. Et c'est une magistrale étude du nouveau chef-d'œuvre de Barbusse, qu'il a donnée au grand journal bourgeois.

Il rappelle, tout d'abord, la place éminente que notre admirable ami a conquise auprès du grand public français.

Seul, Zola a connu de semblables tirages et encore :

Ce n'est pas la même chose de tirer à deux cent mille en trente ans ou en deux ans. D'autre part, il est très important que la vente d'un volume continue un quart de siècle et plus après sa publication. Il reste aux adversaires de M. Barbusse l'espoir que son succès, supérieur comme vitesse initiale à celui de Zola, se ralentisse et disparaisse bientôt. Mais c'est peu probable, tant à cause du mérite intrinsèque de l'ouvrage que de sa valeur documentaire. Aussi longtemps qu'on se souviendra de la guerre de 1914-1918, on voudra connaître, entre autres, ce tableau de couleurs violentes, qui est un témoignage de bonne foi. Et il faut bien admettre que ce livre n'est pas pernicieux ni démoralisant, comme le prétendent les ennemis de l'auteur, qui sont des ennemis politiques, puisque sa vogue immense, en pleine guerre, ne nous a pas empêchés d'être victorieux.

M. Paul Souday analyse l'odyssée de Simon Paulin, jusqu'à la déclaration de guerre et les principaux personnages du beau livre de Barbusse, déjà familiers aux lecteurs du *Populaire*. Il décrit l'évolution morale de Paulin, à la suite de la grande catastrophe et des épreuves qu'il y subit, et n'hésite pas à juger avec une bienveillance, qui n'est pas sans courage dans le grand organe de notre ploutocratie, sa « transfiguration » :

En principe, l'état d'esprit de Simon est fort sympathique. Vouloir penser et comprendre, au lieu de s'en remettre à des autorités plus ou moins fallacieuses ; subordonner la tradition à la critique ; placer au-dessus de tout la raison et la justice (car Simon ne veut point faire appel à la pitié, au sentiment, et proclame que la raison doit suffire) ; affirmer la possibilité de réformes rationnelles, notamment de l'abolition des guerres, et généralement du progrès, c'est-à-dire du pouvoir de l'esprit humain sur la destinée humaine ; tout cela est excellent, et c'est en somme la doctrine de nos philosophes français du dix-huitième siècle. L'intérêt du roman est de montrer comment un brave garçon peu lettré, mais de sens droit, retrouve de lui-même les éléments de cette grande philosophie sous l'influence d'événements tragiques.

Evidemment, M. Paul Souday ne pouvait aller plus loin. La thèse *minoritaire*, si vaillamment défendue par Barbusse, sur les responsabilités fondamentales identiques de tous les Etats capitalistes dans la guerre, provoque de la part du critique du *Temps*, de véhémentes protestations, comme aussi bien l'ardente pensée égalitaire et socialiste qui pénètre tous les derniers chapitres de *Clarté*.

Ces réserves étaient de rigueur. Elles n'ôtent rien à la conclusion que le premier critique littéraire français de l'heure présente, apporte à son étude du livre de Barbusse :

...Un beau drame intellectuel, un récit réaliste et philosophique d'un puissant intérêt, qui parfois étonne, mais retient toujours l'attention, voilà en somme ce qu'on trouvera dans cet ouvrage, qui rappelle non seulement Zola, mais Tolstoï, et n'est *pas indigne de ces illustres devanciers.*

C'est là un jugement que nous sommes particulièrement fiers d'enregistrer dans ce journal prolétarien, auquel Barbusse avait déjà donné tant de preuves de sa chaude et généreuse sympathie, mais où la publication de *Clarté* restera pour nous un véritable titre de gloire.

J. L.

Heure par heure

LA SOIREE

Hier soir, vers 17 h. 30, arrivaient rue Franklin tour à tour le professeur Tuffier, les docteurs Gosset, Paul et Laubry, puis le docteur Ledoux-Lebart, spécialiste de la radiographie, avec divers appareils. Mais le président du conseil sommeillait. D'autre part, sa température prise quelques instants auparavant était de 36°8. Par conséquent, pas de fièvre. Le pouls donnait 75 pulsations. On décida de remettre l'examen radiographique à ce matin.

A 20 h. 20, on communiquait le bulletin suivant :

L'état général du président est inchangé. La situation est considérée comme stationnaire ; la température axillaire est de 36°8.

Les docteurs appelés au chevet du blessé doivent le veiller tour à tour. Aucune complication ne semble être à craindre.

Toute la soirée, de nombreuses visites ont afflué rue Franklin ; des fleurs ont été envoyées en quantité.

M. Mandel, chef de cabinet du président du conseil, demeure auprès de M. Clemenceau, ainsi que le général Mordacq, chef de cabinet du ministre de la guerre.

M. Clemenceau a également auprès de lui son fils, le capitaine Michel Clemenceau, sa fille, Mme Jacquemaire, et son frère, Me Albert Clemenceau.

LA NUIT

A une heure du matin, le docteur Tuffier a revu le président du Conseil. Il s'est assuré que l'état restait stationnaire.

A deux heures du matin, M. Clemenceau reposait et, dans son entourage, on considérait que son état était des plus rassurants.

CE MATIN

Ce matin, les chirurgiens se sont réunis rue Franklin, vers huit heures. Le professeur Tuffier, les docteurs Gosset, Paul Laubry et Ledoux-Lebart doivent juger s'il y a lieu de procéder à un examen radioscopique et si le blessé est en état de le supporter.

De cet examen découlera le traitement auquel sera soumis M. Clemenceau, toute idée d'opération paraissant devoir être écartée pour le moment.

EN ESPAGNE

L'EPOUVANTAIL BOLCHEVISTE

Madrid, 19 février. — (*De notre Correspondant particulier.*) — Une trentaine de Russes sont dans la prison de Barcelone, mêlés aux criminels, sans qu'on leur permette de recevoir aucune visite ; ils ne sont pas en mesure de payer leur alimentation, comme c'est la coutume en Espagne (3 fr. environ par jour) et ne reçoivent que le « rancho » immangeable. Quoique certains d'entre eux aient été arrêtés, il y a plus de six mois, ils ne peuvent obtenir qu'on leur en indique les motifs, ni le sort qui leur est réservé. Va-t-on, comme on en avait manifesté l'intention ridicule, les expédier, comme suspects de bolchevisme, à Odessa, où les démocraties alliées se chargeraient peut-être de les incorporer de force dans la grande expédition antibolcheviste dont rêvent Clemenceau-Pichon ?

Comment des « flics » traitent un amputé au poste de Saint-Sulpice

Que valent, dans les postes de police de Paris les trois mots bien en vue, sur les pancartes qui y sont apposées : *Secours aux blessés ?* Voici ce qu'elles ont valu, un de ces jours derniers, pour les hommes qui faisaient le service de nuit *au commissariat de police de la place Saint-Sulpice.*

Le soir de ce jour-là, un blessé de la guerre, *amputé des deux jambes*, Charles-Onésime Dutour, concierge à la clinique du 89 de la rue d'Assas, se présenta devant les hommes de ce commissariat et les pria poliment de vouloir bien aller lui chercher une voiture qui le ramènerait chez lui. Pas de réponse. Le visiteur insista. La réponse vint, nette et brutale :

« Personne ici n'est ton domestique. Ne nous em...e pas, si tu ne veux que l'on t'enferme. Assieds-toi. » Ainsi parla l'un de ces messieurs. L'homme s'assit et attendit une heure. Ces messieurs continuant à jouer aux cartes, le blessé s'adressa au chef de poste en ces termes : « Voulez-vous donner l'ordre à l'un de vos agents d'aller me chercher une voiture. Il y a plus d'une heure que j'attends. »

Réponse du chef de poste : « Ni eux, ni moi, nous ne sommes vos domestiques. Tous les mutilés sont pareils. Fichez-nous la paix. »

L'amputé revint vers les hommes de poste et leur cria : « Vous n'êtes tous que des fainéants et des saligauds. » L'un d'eux se leva et le poussa dehors, après lui avoir craché au visage.

Les passants s'arrêtèrent et, mis au courant des faits, manifestèrent tout haut leur indignation. Quatre agents sortirent alors et saisirent l'amputé, qui fut ramené dans le poste, giflé rudement et traîné au cachot, où il resta jusqu'à dix heures.

Le commissaire de police apparut, questionna l'amputé, enregistra des plaintes et daigna ordonner à un agent d'aller lui chercher une voiture. Ce qui fut fait. L'amputé rentra chez lui un peu avant minuit.

Voilà les faits. Nous les signalons à la Fédération des mutilés et, de plus, nous demandons au commissaire de Saint-Sulpice quelle punition il a proposée pour des brutes qui ne valent pas la corde pour les pendre.

André LAURME.

POLITIQUE INTERNATIONALE

La Ligue des Dettes

La ploutocratie des deux côtés du Rhin s'aperçoit que l'heure est mauvaise pour elle et que de fâcheuses aventures la guettent : mais elle n'abdique pas. Nos métallurgistes, que les débats de la Chambre ont mis en piteuse posture, font célébrer leurs louanges par des journaux et même par des ministres. Les Krupp, les Thyssen et les Stinnes, qui ne s'accommodent pas du nouveau régime allemand — si imparfait et si critiquable qu'il nous paraisse à nous-mêmes — se sont attiré quelques vertes ripostes à l'Assemblée de Weimar. Ces ennemis de l'humanité, ces instigateurs de guerre ont entendu avant-hier de dures et salutaires vérités. Mais les paroles ne suffisent pas. La nation, là-bas comme ici, doit exiger les sanctions pénales et pécuniaires qui feront pleine justice...

Ce ne sont pas seulement nos barons de l'acier qui commencent à appréhender l'avenir : d'une façon générale, notre classe possédante éprouve un certain frisson devant des solutions qu'elle entrevoit. Ce qui la préoccupe le plus à la minute présente, ce n'est pas la teneur du traité de paix qui interviendra à une échéance indéterminée, c'est le moyen par lequel elle se soustraira aux légitimes reprises de la collectivité. On a pu, durant cinquante-deux mois de guerre, masquer la situation financière, mais elle se révèle maintenant désastreuse chez nous. On peut bien encore faire allusion à de nouveaux emprunts, à l'émission d'un papier-monnaie supplémentaire, mais ce sont là des expédients, et la réalité surgit : réalité morose, inquiétante pour tous ceux qui, durant le long conflit mondial, ont réussi à ne point payer leur part d'impôts.

Lorsqu'on pense que le fisc a touché chez nous en quatre ans ce que le fisc britannique — qui n'est pourtant pas manié par des socialistes — a perçu en un an, la cause est jugée. Ni la taxe des bénéfices de guerre, ni la taxe du revenu n'ont joué. Comme toujours, ce sont les humbles qui ont alimenté le Trésor, et quand, maintenant, le ministre des finances, devant le trou béant, annonce une taxe du capital, taxe lointaine qu'il ne songe sans doute ni à appliquer, ni même à établir, c'est un déchaînement. Conscription des existences, oui ; conscription des fortunes, non. Le coffre-fort des uns est plus sacré que la vie des autres.

On nous propose, à la vérité, de créer une société financière des nations qui mettrait en commun les crédits des Etats de l'Entente. La plaisanterie est amère. Cette société ne serait qu'une *ligue des dettes*. Cent pauvres hères, qui n'ont pas le sou, ne réussiront jamais à ériger une puissante banque par actions. Il ne s'agit plus de se rire du public, mais de payer. Le problème se pose de même façon pour tous les Etats qui ont été jetés dans la lutte. Le prolétariat le résoudra partout de même manière, en invitant ceux qui ont profité de cette lutte à rembourser les sommes indûment perçues et tous les détenteurs de la fortune à se présenter aux bureaux de recrutement fiscal. Nous verrons bien s'il y a des déserteurs parmi eux.

Mais qu'on ne cherche pas à différer les solutions nécessaires et inévitables en nous montrant la ligue interalliée des dettes comme le remède tout puissant. La France a compté avant tout sur ses soldats. Elle espère que ses capitalistes... comme eût dit Nelson, feront leur devoir. Allons, un bon mouvement, messieurs.

PHEDON.

AU PALAIS

COMMENT JUGE LE 5e CONSEIL DE GUERRE

Un malheureux bonhomme, que le rapport d'un expert-aliéniste déclare totalement irresponsable, mobilisé malgré cela, comparaissait hier devant le 5e conseil de guerre pour crime de bigamie.

Après la lecture du rapport du docteur Roubinovitch, après la déposition de la première femme, qui pardonne et est prête à reprendre la vie commune, le commissaire du Gouvernement abandonne l'accusation.

C'était sage et la seule mesure à prendre contre le soldat Rebours.

Cependant, le jury militaire, qui rarement comprend, a condamné à deux ans de prison, avec sursis c'est vrai, mais à deux ans de prison, condamnation qui, épée de Damoclès, reste suspendue sur la tête de Rebours. Celui-ci, vu son irresponsabilité, peut commettre un jour ou l'autre un délit, qui le forcera à purger cette peine injuste de deux ans de prison.

UNE EXPLOITRICE DE LA CREDULITE PUBLIQUE

Elle vendait aux poilus dont elle faisait la connaissance en tramway ou en métro, des débris de papier pour du tabac et non dans les prix doux, 7 francs, voire 18 francs.

Aux femmes employées dans le métro, se faisant passer pour une des leurs, elle livrait du chocolat..., qui était en pierre et en mâchefer.

A la Compagnie de l'Est Parisien, où elle se fit embaucher, elle partit un soir, emportant la sacoche contenant 200 francs.

Partout où la femme Lorthiois passait elle faisait des dupes, jusqu'au jour où le tribunal correctionnel la condamna à six mois de prison.